



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Disques

Question écrite n° 10841

Texte de la question

Mme Marie-Josée Roig attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la francophonie sur les disquaires indépendants qui sont en train de disparaître. En effet, entre l'exigence de certaines maisons d'édition qui imposent des contraintes de stocks et les prix pratiqués par les hypermarchés qui se servent du disque comme produit d'appel, la concurrence du disquaire avec les grands distributeurs est trop inégale. Avec des marges brutes de quelques francs par album, le disquaire indépendant, sa compétence et ses conseils risquent de laisser la place aux rééditions et aux compilations commerciales. L'innovation et la création nécessitent en effet un circuit de distribution qui ménage, tant pour les éditeurs que pour les distributeurs, des marges suffisantes pour la promotion de telles œuvres. Aussi, elle lui demande s'il ne serait pas envisageable d'accorder aux disques la même protection que celle qui existe pour les livres, en instaurant un prix déterminé qui permettrait de sauvegarder la diversité, le choix, la qualité, l'innovation et la création dans l'espace culturel de la France.

Texte de la réponse

De plus de 2 000 en 1978, le nombre de disquaires indépendants est passé à moins de 200 aujourd'hui. Cette situation est préoccupante pour la création, la protection et la diffusion musicale, car 55 p. 100 des ventes sont désormais assurées par les grandes surfaces qui exposent très peu de références. Pour rééquilibrer les conditions d'exercice de chaque catégorie de distributeurs de disques (du disquaire indépendant aux grandes surfaces, en passant par les chaînes de détaillants ainsi que les FNAC et les Virgin Megastores), le ministre de la culture et de la francophonie étudie actuellement, en liaison avec les autres ministères concernés, un certain nombre de mesures d'ordre économique et culturel comme la baisse de la TVA sur les disques, qui serait intégralement repercutée sur le prix de vente, et l'instauration d'un prix minimum qui permettrait la reconstitution des marges.

Données clés

Auteur : [Mme Roig Marie-Josée](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10841

Rubrique : Musique

Ministère interrogé : culture et francophonie

Ministère attributaire : culture et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 1994, page 565

Réponse publiée le : 18 avril 1994, page 1914